

Not in Peck

DISCOURS

SUR LA

QUESTION RIEL,

PRONONCÉ

LE 22 MARS, 1886, A LA CHAMBRE DES COMMUNES

PAR

L'HONORABLE S. D. THOMPSON,

MINISTRE DE LA JUSTICE, OTTAWA.

M. THOMPSON (Antigonish) : Bien qu'il ait déjà été dit beaucoup dans le cours de ce débat, comme l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) insinuait, vendredi soir, que le temps était venu où la Chambre devait entendre l'officier de la justice du gouvernement, et que je devais me lever, si toutefois j'avais l'intention de le faire, il convient que j'accepte la proposition de l'honorable député, et que je fasse à cette phase du débat, quelque tard que cela puisse paraître, et quelque fastidieux qu'il ait déjà été le débat, il convient, dis-je, que je fasse un exposé des faits se rattachant directement à la part prise par mon département dans cette affaire. Je suis peiné, M. l'Orateur, surtout vu que je suis comparativement étranger dans cette Chambre, que mon premier devoir dans cette occasion, soit d'exprimer mon regret sur la manière dont cette discussion a été conduite, et sur la manière dont elle a été amenée devant la Chambre.

Quelques députés : Écoutez, écoutez.

M. THOMPSON (Antigonish) : On a dit, M. l'Orateur, et les applaudissements venant des honorables membres de la gauche comportent, je suppose, une affirmation de la déclaration que le gouvernement a choisi le mode et le temps convenable pour discuter cette question, et, comme l'a dit l'honorable député, le gouvernement a limité l'acte d'accusation. Même si cela était vrai—mais ce ne l'est pas, M. l'Orateur—je demanderai aux honorables députés qui viennent de manifester leur approbation, comment ils échapperont à la responsabilité qui doit peser sur eux pour la manière dont ils ont conduit cette discussion jusqu'à présent? M. l'Orateur, on a répété plusieurs fois dans le cours du débat, et cela a été généralement admis, l'autre jour, par l'honorable député de Brockville, (M. Wood) comme argument seulement, je suppose, mais combattu fortement par l'opposition, on